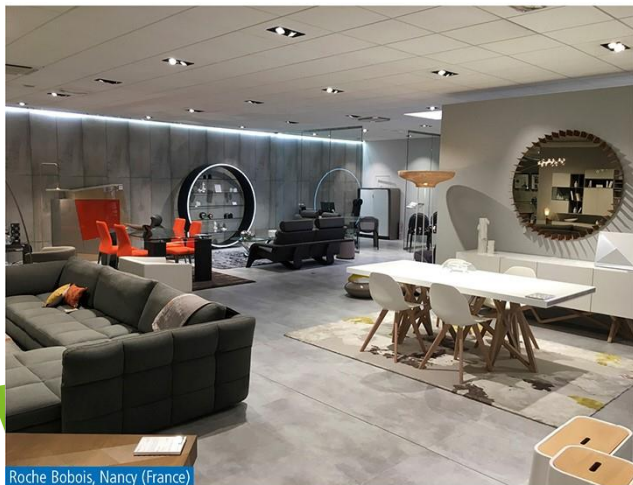


LUCIBEL SA

RAPPORT DE GESTION



LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 2.807.269 euros
Siège social : 101, allée des vergers - 76 360 BARENTIN
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 8 avril 2021.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Barentin (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions d'éclairage innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, les commerces et l'industrie.

ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'activité du Groupe s'articule autour de plusieurs segments de marché.

1. Secteur tertiaire

Lucibel intervient sur le marché tertiaire avec une gamme de luminaires conçus en France et fabriqués en grande partie dans son usine de Barentin. Sur ce marché, la concurrence est forte et le Groupe a rapidement compris la nécessité de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée intégrant de nouvelles fonctionnalités.

2. Secteur des musées

Procédés Hallier, société acquise fin 2013, est spécialisée dans l'éclairage de musées. En fournissant des produits haut de gamme, fabriqués à Montreuil (93) dans son propre atelier, Procédés Hallier bénéficie d'une très forte notoriété sur ce segment de marché. Procédés Hallier cherche à étendre son activité sur des secteurs connexes tels que les boutiques de luxe, qui ont les mêmes exigences que les musées sur la qualité de la lumière et le rendu des couleurs, et qui doivent répondre à des contraintes fortes pour l'intégration des luminaires dans le concept défini par la marque.

3. Secteur du commerce et de la grande distribution

Ce secteur est couvert par Lorenz Light Technic, société acquise par le Groupe en avril 2019 et qui intervient essentiellement auprès des indépendants (Leclerc, Intermarché, Système U). L'intérêt de cette approche est de permettre de toucher directement le décideur dans une approche client « final », ce qui permet de traiter des projets de taille plus significative et parfois, d'obtenir des compléments sur le projet (galerie marchande de l'hypermarché, parapharmacie, ...). Par ailleurs, Lorenz Light Technic propose à ses clients de mettre en place des solutions de financement pour leurs équipements.

4. Secteur du luminaire mobilier

Grâce à l'acquisition, en octobre 2018, de la société Confidence SAS, société spécialisée dans les luminaires sur pied et lampes de bureau, le Groupe a accès au segment de marché du « luminaire mobilier », moins concurrentiel que le segment "historique" de Lucibel du luminaire intégré au bâtiment. En effet, le design du produit est un élément décisif dans la décision d'achat de ces « objets éclairants », qui doivent allier technicité de l'éclairage et intégration dans l'environnement de travail.

AU-DELÀ DE L'ÉCLAIRAGE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services qui vont au-delà de l'éclairage. Lucibel est notamment pionnier dans les technologies de communication par la lumière.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Cette innovation, développée en partenariat avec l'entreprise écossaise pureLiFi, a déjà nécessité de nombreux investissements que le Groupe poursuit à la fois pour promouvoir la technologie auprès d'un nombre important de clients et pour proposer une solution encore plus performante sur le plan technique. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira au LiFi le marché des particuliers.

2. Le VLC : l'outil de géolocalisation intérieure le plus précis du marché

Lucibel est également présente dans la technologie VLC (Visible Light Communication), communication bas débit unidirectionnelle permettant une géolocalisation intérieure très précise et l'envoi de contenu contextualisé. Sur le segment de marché des commerces, le VLC offre un avantage décisif en permettant de fournir en temps réel, en boutique, à chaque client, des informations sur les stocks disponibles et les délais de livraison. Il permet également une vraie interactivité entre le client et l'enseigne, tout en maximisant le taux de transformation client.

3. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, c'est-à-dire capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur notre santé car cela contribue à dérégler notre horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins. C'est notamment grâce à ce dispositif innovant, qui apporte « plus que la lumière » que le Groupe a remporté l'appel d'offres pour le renouvellement des éclairages des agences de la Caisse d'Epargne.

4. LuciConnect : une nouvelle approche opérationnelle en phase avec les attentes du marché

LuciConnect est une nouvelle activité lancée par le Groupe début 2017, et qui propose à ses clients une solution clé en mains, intégrant l'ensemble des composants « du tableau électrique à l'éclairage ». Cette solution est maquetée, assemblée et testée sur le site industriel de Barentin en fonction du cahier des charges établi par le client et des contraintes techniques d'implantation. Les différents modules constitués sont ensuite livrés sur le site à la demande du client, en fonction de l'avancement de son chantier.

Cette solution présente trois avantages majeurs :

- elle élimine tout risque de vol ou de détérioration des matériels puisque, dès leur réception, les matériels peuvent être installés ;
- elle évite tout risque de non compatibilité des produits entre eux (éclairage/tableau électrique), puisque les configurations sont testées préalablement lors du prémontage ;
- enfin, elle permet également une optimisation dans l'organisation des chantiers en limitant le nombre d'intervenants.

LuciConnect propose une offre complexe sur des projets de taille significative (100 K€ minimum) avec des cycles de vente longs. La société a débuté sa prospection commerciale début 2017 et a déjà signé plusieurs projets significatifs qui comprennent la fourniture de luminaires Lucibel, mais aussi toute la prestation de programmation de la GTB (gestion technique du bâtiment), aidant ainsi les entreprises à se mettre en conformité avec les nouvelles normes techniques (RT2020). Le Groupe est convaincu que l'offre de LuciConnect permet une vraie différenciation par rapport aux acteurs intervenant dans l'éclairage tertiaire. Son approche consiste à accompagner le client sur l'ensemble de son projet, de la conception à l'installation, cette dernière étant notamment grandement facilitée par les tests préalables effectués sur les appareils et par la phase de « pré-connexion » du câblage et des différents appareils (armoires, coffrets, luminaires). Ainsi, les aléas liés à l'installation restent extrêmement limités et le client maîtrise mieux l'avancement de son chantier.

5. Lucibelle Paris (nouvelle dénomination de Line 5) : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibelle Paris, qui consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des pads cosmétiques (permettant de traiter les rides et vergetures par la lumière LED) et capillaires, a atteint son seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2018 et enregistre une forte croissance de son activité depuis son lancement en 2014. Structurée autour de 150 vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibelle Paris commercialise également ses produits sur des salons spécialisés ce qui lui permet d'accroître sa base clients. Avec la crise sanitaire, Lucibelle Paris a également diversifié ses canaux de commercialisation et organise des événements « virtuels » sur internet au cours desquels les produits sont mis en avant. Ce canal très prometteur a permis à l'activité de Lucibelle Paris de bien résister sur 2020 malgré le contexte très défavorable.

Depuis le 3^{ème} trimestre 2018, Lucibelle Paris a décidé d'élargir son offre en proposant un luminaire d'aide à l'endormissement pour les particuliers. En s'appuyant sur les travaux menés avec les médecins et chercheurs pour la conception de Cronos, luminaire circadien, Lucibel a donc développé, pour le compte de Lucibelle Paris, un luminaire spécifique. L'exposition à ce luminaire, qui n'émet aucune lumière bleue, favorise la sécrétion de mélatonine, hormone du sommeil, et facilite l'endormissement naturel, tout en permettant une

meilleure qualité de sommeil. Ce produit, très complémentaire des produits cosmétiques et capillaires, génère des revenus additionnels.

Enfin, Lucibelle Paris commercialise, depuis mai 2019, un masque pour traiter, en une seule application, l'ensemble du visage. Ce produit est proposé aux particuliers par le biais du réseau de VDI mais aussi aux professionnels de la beauté et de la cosmétique. Avec plus de 7 000 professionnels identifiés dans ce secteur, le potentiel de commercialisation de ce produit est très important. Lucibelle Paris a d'ailleurs choisi de proposer un modèle locatif sur 24 mois afin de s'assurer une récurrence de revenus.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Lucibel compte 71 collaborateurs (dont 48 employés salariés en France par la Société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10 198 K€ sur l'exercice 2020.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du Groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

Pour les comptes 2019, le groupe Lucibel a décidé, en accord avec ses Commissaires aux Comptes et l'Autorité des Marchés Financiers, de présenter la contribution de sa filiale Cordel - mise en liquidation le 14 janvier 2020 - sur une ligne à part. De même, le passif net de cette filiale est présenté sur une ligne spécifique du bilan. Ainsi la comparaison de l'activité entre les deux exercices sur le même périmètre est possible.

2.1 Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	10 198	13 551
Achats consommés	(5 494)	(7 651)
Marge sur achats consommés	4 704	5 900
en % du chiffre d'affaires	46,1%	43,5%
Charges externes	(2 861)	(2 947)
Charges de personnel	(3 908)	(4 111)
Impôts et taxes	(227)	(294)
Autres produits d'exploitation	640	828
Autres charges d'exploitation	(9)	(76)
Excédent brut d'exploitation	(1 662)	(700)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(449)	(997)
Résultat d'exploitation	(2 111)	(1 697)
Résultat financier	(38)	20
Résultat courant des sociétés intégrées	(2 149)	(1 677)
Résultat exceptionnel	(431)	(578)
Impôt sur les bénéfices	11	(91)
Résultat des activités destinées à être abandonnées (*)	-	(9 515)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 569)	(11 861)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(152)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net	(2 569)	(12 013)
Résultat net par action	(0,18)	(0,85)
Résultat net dilué par action	(0,18)	(0,85)

(*) Compte tenu de la liquidation de Cordel intervenue début 2020, la contribution consolidée de Cordel au résultat du Groupe 2019 a été enregistrée sur la ligne « Résultat des activités destinées à être abandonnées ».

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS – en K€	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	2 313	2 365
Immobilisations incorporelles	1 103	1 335
Immobilisations corporelles	541	657
Immobilisations financières	194	178
Total actif immobilisé	4 150	4 535
Stocks et en-cours	3 067	3 051
Clients et comptes rattachés	1 260	1 382
Autres créances et comptes de régularisation	1 467	2 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 514	1 960
Total actif circulant	8 308	8 992
TOTAL ACTIF	12 458	13 527

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en K€	31/12/2020	31/12/2019
Capital	2 807	14 193
Primes liées au capital	523	42 784
Réserves de conversion groupe	(194)	(194)
Réserves et résultats accumulés	(1 734)	(53 470)
Total Capitaux propres	1 402	3 313
Intérêts hors groupe	(0)	-
Autres fonds propres	1 142	1 185
Provisions	467	454
Emprunts et dettes financières	3 663	1 899
Fournisseurs et comptes rattachés	1 843	2 053
Autres dettes et comptes de régularisation	3 942	4 500
Total Dettes	9 448	8 452
Passif net des activités destinées à être abandonnées (*)		123
TOTAL PASSIF	12 458	13 527

(*) Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs de la société Cordel ont été reclassés en « Passif net des activités destinées à être abandonnées »

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

Données consolidées - En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	(2 569)	(12 013)
Marge brute d'autofinancement (1)	(2 034)	(3 794)
Variation du BFR (2)	650	2 232
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	(1 383)	(1 562)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(361)	2 521
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 299	(84)
Incidence des variations des cours de devises		1
Trésorerie des activités abandonnées		(508)
Variation de trésorerie nette	554	368
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>1 960</i>	<i>1 592</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>2 514</i>	<i>1 960</i>

2.2 Faits marquants de l'exercice

2.2.1 Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020 CONSOLIDÉ DE 10,2 M€

Le groupe Lucibel avait débuté l'année 2020 sur une dynamique commerciale forte, avec un chiffre d'affaires cumulé à fin février de 2,9 M€, en hausse de 56% à périmètre constant par rapport aux deux premiers mois de 2019, et de 89% en intégrant le chiffre d'affaires réalisé par sa filiale Lorenz Light Technic, acquise par le Groupe début avril 2019.

Grâce à sa fabrication essentiellement française, réalisée sur ses sites de Montreuil (93) et Barentin (76), le groupe Lucibel a réussi, en début d'année 2020, à développer son activité dans tous ses segments de marché sans subir les tensions intervenues sur les approvisionnements en provenance d'Asie. Ainsi, jusqu'au 16 mars 2020, tous les clients du groupe Lucibel ont pu être servis avec réactivité, dans le cadre d'une continuité de service parfaitement assurée. La crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ont brutalement interrompu cette dynamique commerciale.

Dans ce contexte, le groupe Lucibel a réalisé au titre de l'exercice 2020, un chiffre d'affaires de 10 198 K€, en baisse de 24,7 % par rapport à l'exercice 2019, qui s'explique essentiellement par l'arrêt total de l'activité pendant 2 mois et par une reprise plus lente de l'activité pour certaines filiales.

Ainsi, Procédés Hallier, spécialiste en éclairage muséographique, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires annuel de 22% en raison de la fermeture des musées pendant une très grande partie de l'année 2020 et de l'arrêt complet des activités liées à l'évènementiel (expositions, salons, ...).

Lorenz Light Technic, filiale du Groupe qui intervient essentiellement dans le secteur de la grande distribution, a été contrainte de stopper totalement son activité pendant le premier confinement, compte tenu du report systématique des projets prévus, pendant cette période, dans les surfaces de vente. Dès septembre 2020, il est apparu que les acteurs de ce secteur ont donné la priorité à la construction et l'aménagement de points de retrait (« *drive* ») pour répondre à la demande forte de leur clientèle. Dans ce contexte, les investissements liés à l'éclairage des points de vente ont été différés à 2021, voire 2022, impactant directement le chiffre d'affaires 2020 de Lorenz Light Technic.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

La perte d'exploitation du groupe Lucibel s'élève à 2 111 K€ en 2020 contre une perte d'exploitation de 1 697 K€ sur l'exercice précédent.

En dépit des efforts significatifs faits par le Groupe pour améliorer son taux de marge brute et maîtriser ses charges d'exploitation, ceux-ci n'ont pas permis de compenser l'impact de la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice 2020, et notamment les deux mois d'arrêt complet de l'activité de toutes les entités du Groupe.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DESTINÉES A ETRE ABANDONNÉES

Pour les comptes 2019, la ligne « *Résultat des activités destinées à être abandonnées* » regroupe la perte de Cordel ainsi que l'ensemble des dépréciations comptables, sans impact sur la trésorerie, des actifs liés à Cordel (écart d'acquisition, marque, base clients, estimation des actifs et notamment des stocks en valeur liquidative) et permet d'isoler, dans les comptes 2019, l'impact de la sortie de Cordel en 2020 du Groupe.

RÉSULTAT NET

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel constitué essentiellement de coûts de restructuration, d'une plus-value de déconsolidation sur Cordel (127 K€) et de charges exceptionnelles sur les exercices antérieurs, la perte nette du Groupe s'établit à 2 569 K€.

BILAN

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1,4 M€. Compte tenu d'une trésorerie brute disponible de 2,5 M€ au 31 décembre 2020, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 2,3 M€, ce qui représente 163% des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020.

Le Groupe n'ayant pas respecté les covenants bancaires définis dans le cadre d'un emprunt (résultat d'exploitation positif sur l'exercice, ratio [dettes financières nettes/fonds propres] >0,5) et capitaux propres consolidés supérieurs à 10 M€), il a adressé à la banque CIC, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par l'établissement avant la clôture de l'exercice.

2.2.2 Liquidation de la société Cordel, filiale de la Société

Au cours du 1^{er} semestre 2020, la structure du Groupe Lucibel a été modifiée avec la sortie du périmètre de consolidation de Cordel, filiale détenue à 100 % et spécialisée dans l'éclairage de commerces. Depuis plusieurs mois, cette filiale était confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles et à une baisse structurelle de ces ventes. Début 2020, le Conseil d'administration de Lucibel a décidé de cesser son soutien financier à sa filiale ce qui a entraîné une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Rouen. Compte tenu des éléments portés à sa connaissance, le Tribunal a décidé, dans un jugement rendu le 14 janvier 2020, la liquidation directe de Cordel. L'impact dans les comptes de la Société a été pris en compte au 31 décembre 2019 avec une provision à 100 % des titres (lesquels étaient déjà en grande partie provisionnés) et des créances sur cette filiale.

2.2.3 Crise sanitaire de la COVID 19

Dès l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement le 16 mars 2020, le Groupe a décidé de recourir au dispositif de chômage partiel pour la quasi-totalité de son personnel. En effet, la crise du Covid-19 a eu un impact immédiat sur les clients du Groupe qui ont différé leurs nouvelles commandes. Les autorisations ont été accordées par les DIRECCTE concernées pour les trois sociétés Lucibel SA, Lorenz Light Technic et Procédés Hallier, et ont été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2020.

Lucibel SA a repris partiellement son activité sur son site de Barentin à compter du 14 avril 2020 afin de servir certaines commandes clients et a élargi progressivement son activité à compter du 11 mai 2020. En revanche, Procédés Hallier et Lorenz Light Technic n'ont repris leur activité qu'à compter du 11 mai 2020 et ont eu recours ponctuellement au chômage partiel afin de s'adapter au volume d'activité.

Par ailleurs, le Groupe a activé l'ensemble des dispositifs mis en place au bénéfice des entreprises : report d'échéances bancaires pendant 6 mois, report (à l'initiative de la région Normandie) des remboursements des avances consenties à Lucibel, report de paiement des charges sociales, négociation de Prêts de trésorerie Garantis par l'Etat (PGE). Le Groupe a ainsi obtenu l'accord de plusieurs banques pour la mise en place de PGE à hauteur de 2,1 M€.

2.2.4 Licenciement économique de 9 personnes sur l'entité Lucibel SA

Afin d'adapter sa structure à son activité, le Groupe a décidé d'initier le licenciement économique de 9 salariés de la société Lucibel SA. En effet, compte tenu du contexte, le Groupe a décidé de ne pas maintenir d'activité Retail au sein de Lucibel et de traiter le segment de marché des commerces uniquement au sein de sa filiale Lorenz Light Technic qui intervient déjà auprès des acteurs de la grande distribution. Le Groupe a également décidé de fermer son bureau d'Olivet dans un souci de rationalisation de ses fonctions support.

2.2.5 Attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis.

Quatre BSAR permettent de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice par action de 1 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 3 548 374 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 3 548 374 €.

Les 14 193 496 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris et sont cotés depuis le 28 juillet 2020 sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0013525953).

La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 29 juillet 2022 inclus.

En fonction de l'évolution du cours de l'action, la Société pourra procéder au remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 euro, si la moyenne du cours de clôture de l'action LUCIBEL (pondérée par les volumes de transaction de l'action LUCIBEL) calculée sur dix jours de bourse consécutifs excède de 20% le prix d'exercice de 1 euro, soit 1,2 euro (cf. modalités détaillées présentées dans l'annexe 1 du communiqué de presse du 24 juillet 2020).

Au 31 décembre 2020, 2 771 864 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 692 966 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 692 966€.

2.3 Périmètre de consolidation

La mise en liquidation judiciaire de la société Cordel, prononcée le 14 janvier 2020, a entraîné la perte du contrôle de cette filiale détenue par Lucibel SA. En conséquence, les titres Cordel ont fait l'objet d'une déconsolidation au 1^{er} janvier 2020 : ils sont sortis du périmètre du Groupe et ont été repris à l'actif pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentaient au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire une valeur nulle. Au 31 décembre 2020, les titres Cordel sont dépréciés en totalité ainsi que le compte courant Cordel débiteur détenu par Lucibel SA.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe comprend désormais 7 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, trois sont en sommeil (Lucibel Asia, Lucibel Suisse et Diligent Factory). Lucibel Benelux a été liquidée à la fin de l'exercice 2019 et Cordel est en cours de liquidation. Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.1 Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 10 197 K€ sur l'année 2020, contre 13 551 K€ en 2019.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	31/12/2020	31/12/2019
Echéance	9 502	12 585
Europe et reste du monde	696	966
Total	10 198	13 551
Part du CA réalisé avec des clients internationaux	6,8%	7,1%

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux diminue par rapport à l'exercice précédent et représente 6,8% du chiffre d'affaires total ce qui traduit le désengagement du Groupe sur les activités à l'étranger.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	10 198	13 551
Achats consommés	(5 494)	(7 651)
Marge sur achats consommés	4 704	5 900
en % du CA	46,1%	43,5%

La marge sur achats consommés au 31 décembre 2020 s'établit à 4 704 K€ contre 5 900 K€ en 2019. En dépit du contexte économique, le Groupe est parvenu à améliorer de façon significative son taux de marge brute, qui passe de 43,5% du chiffre d'affaires en 2019 à 46,1% sur l'exercice 2020.

Cette évolution s'explique par les efforts d'optimisation continue des coûts de fabrication sur les sites de Barentin et Montreuil, et par la bonne tenue, sur le marché, des prix des produits de Lucibel, malgré une pression concurrentielle forte.

En effet, depuis la crise sanitaire, Lucibel ressent que le « Made in France » est mieux valorisé par les clients, ce qui conforte le Groupe dans sa décision stratégique, prise en 2014, de relocaliser en France l'assemblage de ses produits.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	10 198	13 551
Autres produits d'exploitation	640	828
Achats consommés	(5 494)	(7 651)
Charges externes	(2 861)	(2 947)
Charges de personnel	(3 908)	(4 111)
Impôts et taxes	(227)	(294)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(449)	(997)
Autres charges d'exploitation	(9)	(76)
Résultat d'exploitation	(2 111)	(1 697)

Pour l'exercice 2020, la perte d'exploitation s'élève à 2 111 K€ contre une perte de 1 697 K€ sur l'exercice précédent. Cette dégradation s'explique essentiellement par la baisse d'activité et la diminution du chiffre d'affaires associée.

En effet, au-delà de l'amélioration du taux de marge brute, il convient de souligner les efforts du Groupe pour maîtriser ses charges d'exploitation, dans un contexte économique particulièrement dégradé :

- Les charges externes baissent d'environ 3 % entre 2019 et 2020, avec une évolution très contrastée des différents postes qui les composent, certaines charges augmentant fortement (locations immobilières) et d'autres diminuant sensiblement en raison de la baisse d'activité (frais de transport et de déplacement, ...)
- Les charges de personnel ont diminué de 5% entre les deux exercices. Cette baisse s'explique en partie par les mesures de chômage partiel mises en place par le Groupe pour faire face à la baisse d'activité et par les économies liées au plan de licenciements économiques portant sur 9 salariés et mis en œuvre à la fin du 1^{er} semestre 2020.

3.2 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé s'établit à 12 458 K€ contre 13 527 K€ au 31 décembre 2019.

ACTIF IMMOBILISÉ

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	2 313	2 365
Immobilisations incorporelles	1 103	1 335
Immobilisations corporelles	541	657
Immobilisations financières	194	178
Total actif immobilisé	4 150	4 535

La variation d'écart d'acquisition enregistrée sur l'exercice correspond à la réduction du 3^{ème} complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition de Lorenz Light Technic, qui se retrouve minoré par rapport aux estimations faites fin 2019.

ACTIF CIRCULANT

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Stocks et en-cours	3 067	3 051
Clients et comptes rattachés	1 260	1 382
Autres créances et comptes de régularisation	1 467	2 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 514	1 960
Total actif circulant	8 308	8 992

Le niveau des stocks reste stable entre les deux exercices.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » est en adéquation avec celle de l'activité.

La trésorerie à la clôture s'élève à 2 514 K€. Les besoins de trésorerie de l'exercice ont été couverts par les Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 2,1 M€ et, dans une moindre mesure, par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables, pour un montant net de 659 K€.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 1 402 K€ au 31 décembre 2020, à comparer à des capitaux propres de 3 313 K€ au 31 décembre 2019.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2020 intègre notamment la perte nette de la période à hauteur de 2 569 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2020 s'établit à 9 448 K€ contre 8 452 K€ au 31 décembre 2019 et se décompose de la façon suivante :

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières	3 663	1 899
Fournisseurs et comptes rattachés	1 843	2 053
Autres dettes et comptes de régularisation	3 942	4 500
Total Dettes	9 448	8 452

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 331 K€ ;
- la souscription des Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 2,1 M€.

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 1 142 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 25 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3 Liquidités et ressources en capital

La variation nette de trésorerie sur l'exercice est présentée dans les informations financières reprises en début de rapport.

Sur l'exercice 2020, l'insuffisance d'autofinancement s'élève à 2 034 K€ et s'explique par les pertes réalisées sur l'exercice. La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
Variation des stocks	(16)	2 330
Variation des créances clients	(45)	1 755
Variation des dettes fournisseurs	336	(1 248)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	375	(605)
Variation du besoin en fonds de roulement	650	2 232

La variation du BFR a eu un impact positif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation. Les stocks et les créances clients ont mobilisé davantage de trésorerie mais ces besoins ont été largement compensés par les financements apportés par les fournisseurs qui ont augmenté entre les deux exercices. La variation des autres actifs et passifs opérationnels a également eu une incidence positive sur le besoin de trésorerie de l'exercice. Le remboursement du Crédit Impôt Recherche 2019 en début d'exercice 2020 et les reports de charges sociales dont a bénéficié le Groupe expliquent en grande partie cette évolution.

3.4 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage SSL (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...);
- l'innovation produit : les multiples possibilités de fonctionnalités offertes par le monde de l'électronique ouvrent autant de pistes de nouvelles applications de l'éclairage, dépassant la simple fonction de diffusion de la lumière et d'éclairage dans un lieu d'activité pour favoriser de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2020, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la transmission de l'information par la lumière en exploitant notamment la technologie LiFi ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien ;
- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché.

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 37 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 37 familles, au moins 3 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 37 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

4.1 Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2020	2019
Chiffre d'affaires	6 307	8 594
Résultat exploitation	(2 805)	(3 151)
Résultats financier et exceptionnel	2 391	(2 368)
Impôts sur les bénéfices	399	345
Résultat net	(15)	(5 175)
Endettement financier net (*)	(1 068)	(280)
Trésorerie	454	455
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(1 522)	(735)
Capitaux propres	3 490	2 838
dont Capital social	2 807	14 193

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.2 Analyse des résultats de la Société

Lucibel a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de 6 307 K€, en net recul par rapport à l'exercice précédent (-26,6%), la crise sanitaire ayant eu un impact significatif sur l'activité. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires. La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

En 2020, la pression concurrentielle s'est accentuée et a pesé sur le niveau de marge brute qui s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent, à 40,8% du chiffre d'affaires contre 48,1% l'année dernière.

Malgré la mise en œuvre de certaines actions pour réduire les charges d'exploitation, celles-ci n'ont pas été suffisantes pour compenser la baisse d'activité et la Société a enregistré une perte d'exploitation de 2 805 K€ sur l'exercice 2020 contre une perte de 3 151 K€ en 2019.

Les charges d'exploitation ont diminué de 2 733 K€ entre 2019 et 2020 et s'élèvent à 9 564 K€ sur l'exercice. Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Baisse des achats de produits et composants** dont le montant s'établit sur l'exercice 2020 à 3 733 K€ contre 4 454 K€ en 2019, mais cette baisse est à mettre en perspective avec la baisse d'activité. Cette baisse, moins significative que celle du chiffre d'affaires (16% contre 27%) a un impact sur la rentabilité de la Société.
- **Le poste « Autres achats et charges externes »** diminue de 14% entre les deux exercices et s'établit à 2 346 K€, contre 2 722 K€ en 2019. Certaines hausses (loyers, études, ...) ont été compensées par des baisses liées à des renégociations de contrats ou par des dépenses moindres en raison de la baisse d'activité (frais de transport et de déplacement).
- **Les charges de personnel** ont fortement diminué entre les deux exercices et passent de 3 809 K€ en 2019 à 2 921 K€ en 2020. Le recours au chômage partiel et la mise en place d'un plan de licenciement de 9 salariés expliquent cette évolution.

- **Baisse très nette des dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises** qui s'élèvent sur l'exercice écoulé à 375 K€ contre 1 004 K€ sur la même période en 2019. La diminution s'explique surtout par des dotations nettes des reprises aux provisions sur actifs circulants (stocks et créances) moins importantes que sur l'exercice 2020.

Après prise en compte du résultat financier de 2 960 K€ qui intègre une remontée de dividendes de la filiale Procédés Hallier de 3 M€ et de la perte exceptionnelle de 569 K€ (cf. notes 24 et 25 de l'annexe aux comptes sociaux de la Société), la Société enregistre sur l'exercice 2020 une perte nette de 15 K€, contre une perte de 5 175 K€ en 2019.

4.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2020, le total du bilan s'établit à 15 534 K€ contre 16 292 K€ au 31 décembre 2019.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 9 252 K€ contre 9 561 K€ au 31 décembre 2019 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 6 282 K€ au 31 décembre 2020 contre 6 732 K€ au 31 décembre 2019.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2020 est de 712 K€ contre 888 K€ au 31 décembre 2019 ;
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2020 s'élève à 8 183 K€ contre 8 219 K€ au 31 décembre 2019.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 1 920 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 984 K€ au 31 décembre 2019 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 542 K€ au 31 décembre 2020 contre 463 K€ au 31 décembre 2019 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 237 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 654 K€ au 31 décembre 2019 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 454 K€ contre 455 K€ au 31 décembre 2019.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2020 s'élèvent à 3 490 K€ contre des capitaux propres de 2 838 K€ au 31 décembre 2019. Ils comprennent un capital social de 2 807 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2020 à hauteur de 15 K€.

Les autres postes de passif s'élèvent à 12 043 K€ au 31 décembre 2019 contre 13 454 K€ au 31 décembre 2019. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 1 142 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 185 K€ au 31 décembre 2019. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;
- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 327 K€ au 31 décembre 2020 contre 347 K€ au 31 décembre 2019.
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2020 s'établit à 1 522 K€ contre 735 K€ au 31 décembre 2019 du fait des 2 nouveaux emprunts de 500 K€ mis en place dans le cadre du dispositif des Prêts Garantis par l'Etat ;

- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 4 246 K€ au 31 décembre 2020 contre 5 991 K€ au 31 décembre 2019. La diminution enregistrée entre les deux exercices s'explique par la remontée de dividendes de la filiale Procédés Hallier qui est venue compenser le compte courant de cette filiale ;
- **Dettes fournisseurs** qui s'élevaient à 1 425 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 644 K€ au 31 décembre 2019 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui augmentent sensiblement entre les deux exercices passant de 762 K€ au 31 décembre 2019 à 1 177 K€ à fin décembre 2020 en raison des reports de charges sociales et fiscales consentis par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2020 à 2 205 K€ contre 2 790 K€ au 31 décembre 2019. Ce poste comprend essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin et va diminuer pendant toute la durée de l'engagement ferme de location pris par la Société (10 ans soit jusqu'en avril 2029).

4.4 Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la Société s'élève à 48 contre 60 au 31 décembre 2019.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2020, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2020.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT


Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a pas engagé de charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

5. EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Le début d'année 2021 reste marqué par l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les segments de marché de la muséographie sur lequel intervient Procédés Hallier, et de la grande distribution sur lequel est positionnée sa filiale Lorenz Light Technic. Le secteur tertiaire (bureaux notamment), couvert par le Groupe sous la marque Lucibel Pro, devrait rester modérément actif jusqu'à la sortie de la crise sanitaire.

Lucibel·le

L'activité cosmétique de Lucibel, dont la marque Line 5 a été remplacée par  début 2021, est en croissance de 34% à fin mars 2021 vs fin mars 2020, portée par la poursuite de la montée en puissance du canal de vente internet, alors même que les salons, qui constituaient le principal canal de vente jusqu'à la crise sanitaire, n'ont pas encore repris. Le changement de marque illustre une volonté d'internationalisation et de montée en gamme du positionnement. Les résultats très positifs obtenus lors de nouvelles études cliniques indépendantes, menées fin 2020/début 2021, sur l'efficacité des solutions cosmétiques proposées par Lucibelle Paris, devraient permettre une accélération significative des ventes de cette activité dans les prochains mois. Cette croissance devrait également être alimentée par la mise sur le marché de nouveaux produits au cours de l'année 2021.

Concernant le LiFi, solution d'accès à internet par la lumière sur laquelle le Groupe est pionnier, Lucibel confirme la maturation progressive du marché et de la technologie. Afin d'anticiper un intérêt croissant pour cette technologie dont les avantages peuvent être décisifs par rapport au Wifi, Lucibel a prévu de mettre sur le marché, dans les prochains mois, plusieurs solutions LiFi innovantes qui lui permettront d'adresser une cible clients élargie.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2020, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 2,1 M€ et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursable (BSAR) attribués gratuitement à chaque actionnaire. Cette opération, initiée fin juillet 2020, permet de souscrire une action nouvelle pour 4 bons présentés. Sur l'exercice 2020, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR a représenté environ 660 K€ nets de frais. L'augmentation de capital maximale pouvant encore être réalisée dans le cadre de cette opération s'élève à 2 855 K€.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le Groupe a confirmé auprès de ses partenaires financiers le remboursement sur 4 ans des PGE obtenus après un nouveau différé d'un an. Les premières échéances de remboursement débiteront donc à compter de juin 2022.

Par ailleurs, le Groupe a obtenu auprès de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne, pour sa filiale Lorenz Light Technic, une tranche complémentaire de PGE de 370 K€, dont les fonds ont été débloqués en mars 2021. Le Groupe est également en discussion avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour l'obtention d'une tranche complémentaire de 500 K€ sur Lucibel.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

La mise en liquidation judiciaire de la société Cordel, prononcée le 14 janvier 2020, a entraîné la perte du contrôle de cette filiale détenue par Lucibel SA. En conséquence, les titres Cordel ont fait l'objet d'une déconsolidation au 1^{er} janvier 2020 : ils sont sortis du périmètre du Groupe et ont été repris à l'actif pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentaient au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire une valeur nulle. Au 31 décembre 2020, les titres Cordel sont dépréciés en totalité ainsi que le compte courant Cordel débiteur détenu par Lucibel SA.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation de la Société comprend désormais 7 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés)

6.2 Analyse des résultats des filiales

PROCEDES HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 676 K€, en baisse de 22% par rapport à 2019 et généré un bénéfice net de 407 K€ contre 541 K€ en 2019.

LORENZ LIGHT TECHNIC

Cette filiale, acquise à 100% par la Société le 11 avril 2019, propose des solutions d'éclairage à destination de la grande distribution. Intégrée au Groupe depuis sa date d'acquisition, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 733 K€, en très nette baisse par rapport à l'exercice 2019, de près de 47%. Néanmoins, la filiale a réussi à limiter l'impact de cette baisse sur ces résultats et est parvenue à dégager, en 2020, un résultat net de 181 K€ contre un résultat net de 289 K€ au titre de l'exercice 2019.

LUCIBELLE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits bien-être et cosmétiques à destination des particuliers. Cette filiale, qui a changé de raison sociale fin 2020, a enregistré un chiffre d'affaires en retrait sur l'exercice (- 13 % par rapport à 2019), l'activité ayant été impactée par la crise sanitaire et la fermeture des salons sur une grande partie de l'exercice. Dans ce contexte, elle a enregistré une perte nette de 47 K€ sur l'exercice 2020.

LUCIBEL AFRICA

Cette filiale, détenue à 80% par la Société, commercialise les produits du Groupe essentiellement au Maroc où est le siège de la filiale. Son activité a été quasiment totalement à l'arrêt à compter du 2^{ème} trimestre 2020 : elle a réalisé un chiffre d'affaires de 118 K€ contre 317 K€ en 2019 et enregistré une perte nette de 97 K€.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Sur l'exercice 2020, la filiale est parvenue à redresser sa situation en réalisant un chiffre d'affaires de 438 K€, en hausse de 75% par rapport à 2019. Le résultat net de la filiale est quasiment à l'équilibre sur l'exercice, en nette amélioration par rapport à l'exercice antérieur au cours duquel elle avait réalisé une perte nette de 165 K€.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

SLMS, filiale détenue à 50% par la Société, est une société qui n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation devrait être initié au cours de l'exercice 2021 en accord avec Schneider Electric, qui détient également 50% du capital. Le résultat de cette filiale est positif (155 K€) et correspond à la reprise des provisions qui avaient été constituées pour les Crédits Impôt Recherche des exercices 2016 et 2017 pour lesquels la filiale n'était pas certaine de pouvoir obtenir un remboursement.

LUCIBEL SUISSE

Lucibel Suisse, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis le dernier trimestre 2016.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis le dernier trimestre 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

6.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 32 de l'annexe aux comptes annuels 2020 de la Société.

7. PROPOSITION D'AFFECTION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 15 452,10 € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 15 452,10 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous remercions de prendre acte des conventions réglementées qui sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Suite aux modifications législatives, ce rapport ne prend pas en compte les conventions entre la Société et ses filiales détenues à 100%.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

9.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de Lucibel s'élève à 2 807 269 €, divisé en 14.911.622 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action.

A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F.Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 335 315	9,0%	1 335 315	9,0%
Aster Capital	1 386 033	9,3%	1 386 033	9,3%
Flottant	12 190 274	81,8%	12 190 274	81,8%
TOTAL	14 911 622	100,0%	14 911 622	100,00%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2020, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent de l'assemblée générale réunie le 25 juin 2019, aucune autorisation n'ayant été donnée par l'assemblée générale du 30 juin 2020 :

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
8 (AGM 25/06/2019)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	25/06/2019 25/08/2021 (26 mois)	10.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)	Une action nouvelle à 1€ pour 4 BSAR exercés	09/07/2020	14 193 496 BSAR attribués donnant droit à la création de 3 548 374 actions nouvelles	6.451.626 € 20.000.000 €

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 30.000.000 € (en vertu de la 14^{ème} résolution de l'AGM du 25/06/2019)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 40.000.000 € (en vertu de la 14^{ème} résolution de l'AGM du 25/06/2019)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
9 (AGM 25/06/2019)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	25/06/2019					
		25/08/2021 (26 mois)	10.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)				10.000.000 € 20.000.000 €
10 (AGM 25/06/2019)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, par voie d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé)	25/06/2019					
		25/08/2021 (26 mois)	15.000.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social à la date de l'opération 20.000.000 € (2)				
12 (AGM 25/06/2019)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 8 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions	25/06/2019					
		Même échéance que la résolution concernée	10.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)				10.000.000 € 20.000.000 €
13 (AGM 25/06/2019)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	25/06/2019					
		25/08/2021 (26 mois)	10.000.000 € (1)				10.000.000 €
14 (AGM 25/06/2019)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-					
			30.000.000 € (1) 40.000.000 € (2)				26.451.626 € 40.000.000 €
17 (AGM 25/06/2019)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	25/06/2019					
		25/08/2022 (38 mois)	3% du capital social à la date de l'attribution		09/07/2020	67 400	

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 30.000.000 € (en vertu de la 14^{ème} résolution de l'AGM du 25/06/2019)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 40.000.000 € (en vertu de la 14^{ème} résolution de l'AGM du 25/06/2019)

9.4 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2020, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 654 500, donnant le droit de souscrire à 654 500 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 1,61 € par action. A cette date, 204 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des années 2016 à 2018 à un prix moyen de 2,83 € par action. Au risque de devenir caducs, les bons attribués dans le cadre de ces plans doivent être exercés dans un délai de 5 ans à compter de l'attribution des bons et sous conditions de présence du salarié dans l'entreprise pour les BSPCE attribués à partir du Conseil d'administration du 6 avril 2016.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2020, le nombre d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 7 500, donnant le droit de souscrire à 7 500 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 3,75 € par action. A cette date, ces options sont toutes exerçables. Au risque de devenir caduques, elles devront être exercées dans un délai de 7 ans à compter de leur attribution.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (« AGA »)

Au 31 décembre 2020, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 67 400, donnant le droit de souscrire à 67 400 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2022. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit le 9 juillet 2023.

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Au cours de sa réunion du 9 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Yves-Henry Brepson Directeur Général de la Société, Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président.

Au cours de l'exercice écoulé, deux nouveaux administrateurs sont entrés au conseil d'administration : le premier par cooptation décidée au cours du conseil d'administration du 9 janvier 2020 et ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2020 ; le second suite à sa nomination par cette même assemblée. Un administrateur a par ailleurs démissionné le 21 décembre 2020.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq membres dont quatre administrateurs personnes physiques et un administrateur personne morale.

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2020	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> • Gérant d'Etoile Finance SARL • Vice-président du Conseil de surveillance de la société Younited Credit • Président de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de SLMS • Représentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et Lorenz Light Technic SAS
Aster Capital Partners SAS représenté par Jean-Marc Bally 26, avenue de l'Opéra 75 001 Paris	Administrateur	29 juin 2012	31 décembre 2020	Néant	En dehors du Groupe : Président de la société Aster Capital Partners SAS Président de la société Arcane SAS Représentant permanent de la société Aster Capital Partners SAS : <ul style="list-style-type: none"> • Présidence société Aster Fab SAS • Présidence société Aster Class SAS Président du Comité d'Administration de Finalcad SAS Représentant permanent de la société Aster Capital Partners SAS en tant que Vice-Président du Conseil de surveillance de Teem Photonics SA Représentant permanent de la société Aster Capital Partners SAS : <ul style="list-style-type: none"> • aux Conseils d'administration des sociétés : Jet Metal Technologies SAS, Ordinal Software SA, Hightech Bio Activities SA, Casanova SAS ; • au Comité stratégique des sociétés MGF SAS (Easybike Group), Cosmotech SAS, Joul SAS (ekWateur), Efcia SAS, Karos SAS
Emmanuel Aublet	Administrateur indépendant	29 juin 2020	31 décembre 2022	Néant	Aucun mandat en dehors du Groupe

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Catherine Coulomb 36-38 Avenue Kleber 75 016 Paris	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2020	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
Mark Fouquet 16, avenue des 27 Martyrs 78 400 Chatou	Administrateur indépendant	9 janvier 2020 (Cooptation)	31 décembre 2020	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Gérant de la société Simpl-Fi Administrateur de Guerbet SA

10.2 Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Conseil d'administration de la Société indique que les mandats du Président et de trois administrateurs de la Société arrivant à expiration, l'assemblée générale du 30 juin 2021 sera amenée à statuer sur leur renouvellement.

10.3 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020)	Gérant de la société Etoile Finance SARL
Yves-Henry BREPSON Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Directeur Général	15 mars 2017		Directeur Général de Procédés Hallier et gérant de Lucibelle Paris

Monsieur Yves Henry Brepson a été nommé Directeur général par le Conseil d'administration 9 juillet 2020.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.4 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'outil industriel et l'organisation du Groupe, l'obtention de nouveaux financements et la notoriété générale du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2019		Exercice 2020	
Président Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	130 000	130 000	130 000	129 078
Rémunération variable	23 333	33 333 ⁽²⁾	0	23 333 ⁽³⁾
Rémunération indirecte (1)	150 000	150 000	36 000	36 000
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	-	-		
Avantages en nature	4 472	4 472	9 701	9 701
TOTAL	307 805	317 805	175 701	198 112

(1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services de conduite et d'animation de la politique générale de la Société et de ses orientations stratégiques conclue avec la Société.

(2) Au titre de l'exercice 2018

(3) Au titre de l'exercice 2019

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric Granotier a bénéficié d'attributions de BSPCE de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1) (2)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)(2)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)(2)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)(2)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(3)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(4)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,6	(4)
TOTAL				200.000		

(1) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution.

(2) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exerçabilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE

(3) Les BSPCE sont devenus exerçables à l'issue du Conseil d'administration du 15/03/2017 qui a arrêté les comptes consolidés 2016, l'objectif d'EBITDA Groupe ayant été dépassé.

(4) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Yves-Henry BREPSON	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	120 000	120 000	129 565	128 005
Rémunération variable	16 667	15 000 ⁽¹⁾	20 000	16 667 ⁽²⁾
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 513	6 513	6 910	6 910
TOTAL	143 180	141 513	156 475	151 582

(1) Au titre de l'exercice 2018

(2) Au titre de l'exercice 2019

En complément à ces rémunérations, Monsieur Yves Henry BREPSON a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(1)
Plan n°9	28/06/2018	26/04/2019	30.000	30.000	1,00	(1)
Plan n°10	25/06/2019	09/07/2020	97 000	100 000	0,97	(1)
TOTAL				160.000		

(1) 50% des droits deviennent exerçables à l'issue d'une période de 24 mois après la date d'attribution des BSPCE ; le solde des droits (50%) devenant exerçables à l'issue d'une période de 36 mois après la date d'attribution sous conditions de présence dans la Société.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Yves-Henry BREPSON par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	20/06/2016	15/03/2017	31 643	7 660	-	(1)
TOTAL				7 660		

(1) La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 2 ans, soit du 15 mars 2017 au 15 mars 2019 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 15 mars 2019 au 15 mars 2020.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur BREPSON (Directeur Général de Lucibel SA, Directeur Général de Procédés Hallier et gérant de Lucibelle Paris) en cas de révocation sans juste motif ou de non-renouvellement de mandat à son échéance (50 K€). Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Enfin, le conseil d'administration du 15 avril 2020 a décidé l'attribution d'une rémunération exceptionnelle de 10 K€ à l'un des administrateurs de la Société, suite à son implication auprès de la direction dans la gestion des difficultés de la société Cordel. Cette rémunération a été versée en juillet 2020 et rentre dans les conventions réglementées soumise à l'approbation de l'assemblée générale de 2021.

10.5 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

Aucune opération d'acquisition ou d'exercice n'a été réalisée sur l'exercice 2020.

CESSIONS

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
Ater Capital	Actions	43 864	Non connu	Non connu
F.Granotier et Etoile Finance	Actions	418 079	0,8871 €	377 877 €
F.Granotier et Etoile Finance	BSAR ⁽¹⁾	600 740	0,10 €	60 074 €

(1) Suite à l'attribution gratuite de bons de souscription à l'ensemble des actionnaires de la Société

10.6 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 a décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres : Madame Catherine Coulomb, membre du conseil d'administration de Lucibel, administrateur indépendant, et le fonds Aster Capital, représenté par Monsieur Jean-Marc Bally, membre du conseil d'administration de Lucibel.

Ce comité d'audit a été constitué en dehors de toute obligation légale.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- et, de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président. Il peut se réunir aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

En raison du contexte de la crise sanitaire, le comité d'audit ne s'est pas réuni pour l'examen des comptes semestriels et annuels de l'exercice.

10.7 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous n'avons connaissance d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou

indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, le périmètre des filiales a évolué avec la sortie du périmètre de consolidation de Cordel suite à la liquidation judiciaire prononcée le 14 janvier 2020.

11.2 Identité des détenteurs du capital

Les actionnaires identifiés détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2020 sont :

- Frédéric Granotier directement et indirectement via sa société Etoile Finance : 9,0%
- Aster Capital Partners : 9,3%

11.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 27 de l'annexe aux comptes annuels 2020 de la Société.

11.4 Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances sur les clients et des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en K€ :

2020	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	600	238	-85	-29	59	182	846	366	120	-11	9	484
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	9%	3%	-1%	0%	1%	3%	X					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	X						11%	5%	2%	0%	0%	7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues					148	148		5			2 442	2 447

NB : les ventilations concernent les postes nets

L'établissement de l'analyse des factures clients non réglées à la clôture appelle les observations suivantes :

- Les factures cédées dans le cadre du contrat d'affacturage, du fait du caractère « confidentiel » de ce contrat sont comprises dans l'analyse ci-dessus alors que le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan (1 047 K€ au 31 décembre 2020) ;
- Dans les factures exclues figurent les factures en litige et les clients douteux.

2019	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	-804	-207	-24	59	-46	-217	1 431	323	55	21	34	432
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-10%	-3%	0%	1%	-1%	-3%	*					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	*						14%	3%	1%	0%	0%	4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues					-72	-72	0	6	66	8	2 352	2 432

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2016	Exercice social clos le 31 décembre 2017	Exercice social clos le 31 décembre 2018	Exercice social clos le 31 décembre 2019	Exercice social clos le 31 décembre 2020
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 414 316 €	10 519 961 €	14 193 496 €	14 193 496 €	2 807 269€
Nombre des actions ordinaires existantes	9 414 316	10 519 961	14 193 496	14 193 496	14 911 622
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	
- Par exercice de droits de souscription/AGA	1 166 750	989 294	828 334	737 750	3 584 808
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 621 809 €	6 268 234 €	5 578 966 €	8 594 220€	6 307 211€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 446 315 €)	(1 769 660 €)	(8 351 700 €)	(479 642 €)	(41 533 €)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(905 215 €)	(1 966 152 €)	(11 364 139 €)	(5 174 774 €)	(15 452 €)
Résultat distribué	-	-	-	-	
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,11 €)	(0,13 €)	(0,56 €)	0,06€	0,02€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,10 €)	(0,19 €)	(0,80 €)	(0,36 €)	(0,00€)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	27	26	60	60	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 524 954 €	1 721 938 €	2 713 986 €	2 751 727 €	2 101 722 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	584 876 €	600 254 €	1 038 767 €	1 057 667 €	819 171 €

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	9 414	10 520	14 193	14 193	2 807
b) Nombre d'actions émises	9 414 316	10 519 961	14 193 496	14 193 496	14 911 622
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	27 138	19 369	17 564	13 551	10 198
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	13	(994)	(2 645)	(10 389)	(2 141)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	(2)	(2)	75	(91)	11
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(857)	(1 820)	(5 068)	(12 013)	(2 569)
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	-	(0,17)	(0,19)	(0,73)	(0,14)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,09)	(0,17)	(0,36)	(0,84)	(0,17)
c) Dividende versé à chaque action					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture (iii)	147	142	131	112	71
b) Montant de la masse salariale (i) (iv)	5 829	5 479	5 439	4 737	2 827
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i) (v)	2 476	2 193	1 986	1 744	1 059

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

(iii) Jusqu'en 2019 inclus, le nombre de salariés incluait les salariés de Cordel, filiale en cours de liquidation

(iv) De même pour la masse salariale qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant de la masse salariale de Cordel

(v) De même pour le montant des sommes versées au titre des avantages sociaux qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant versé pour Cordel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION